

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

Comité Intercommunal du 15 Octobre 2025 - Compte-rendu/Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent/Cher, également convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Date de convocation : 08 Octobre 2025

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 10

Secrétaire de séance : M. GONTHIER

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poiseux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme BRUNAUD (Suppléante) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme BAUDAT (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du Compte rendu de la séance précédente
- 2 - Rentrée 2025/2026 – Compte rendu
- 3 - Analyse et approbation du Rapport d'activité 2024/2025
- 4 - Proposition de tarification des prestations périscolaires pour 2026
- 5 - Proposition de cotisation syndicale pour 2026
- 6 - Heures supplémentaires 2024/2025
- 7 - Questions diverses
- 8 - Questions diverses

Résumé des différents points de la réunion :

1 – Approbation du Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu, envoyé par mail aux délégués ne fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune demande de modification. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Rentrée 2025/2026 – Compte rendu sur le Fonctionnement du service :

La Présidente fait état de la situation depuis la rentrée :

- 677 demandes à la date du 09/10/2025 (-4% par rapport à l'an passé).
- 83 dérogations – Plus de travail car besoin d'un courrier d'acceptation de la famille.
- 15 courriers d'indisciplines en 1 mois et demi (essentiellement des oubli de cartes).
- Problème récurrent sur la Ligne V (vers Issoudun ou Bourges) et sur la LR 160
- Pas de code d'acheminement pour affecter les élèves : 75 demandes.

3 – Analyse et approbation du Rapport d'Activité 2024/2025 :

La Présidente présente à l'Assemblée délibérante le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2024/2025.

L'assemblée délibérante :

- approuve à l'unanimité des membres présents le Rapport d'Activité tel que présenté par sa Présidente.
- charge sa Présidente de transmettre le Rapport à Monsieur le Président de la Région Centre Val de Loire.
- charge sa Présidente de transmettre le Rapport à Monsieur le Préfet du Cher.

| | | | | | | |
|-----------|--------|----|----------|----|---------------|-------------|
| Au vote : | Pour : | 10 | Contre : | 00 | Abstentions : | 00 |
| | | | | | Délib N° | 001/10/2025 |

4 – Proposition de tarification des prestations de services pour 2026 :

Après avoir étudié le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2024/2025, établi par sa Présidente et constaté la perte en activité périscolaire,

L'assemblée délibérante :

- décide de modifier ses tarifs comme suit :

- 1) **Sortie occasionnelle :**
- Coût de l'heure (CH) 34,34 €
 - Coût du kilomètre (CK) 1,84 €

....

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER

.../...

Facturation basée sur :

- o le réel des Kms parcourus (lieu de prise en charge - lieu de l'activité)
 - o le réel du Temps passé par le chauffeur sur place avec coupure d'une heure pour repas si journée continue
 - o Forfait « Haut le pied » (10 km + 0.25 h) par sortie
 - o Repas si journée continue
 - o Majoration sur CH et CK pour C^{ne}/D^{deur} hors Périmètre SIRS19
- 27,03 €
Selon tarif en vigueur
+6%

2) Forfait « Activité Cantonale » :

- o Déplacement des Communes adhérentes (Charost – Civray – Corquoy – Lapan – Lunery – Plou – Poisieux – Primelles – St Ambroix – St Caprais – St Florent/Cher – Saugy – Villeneuve/Cher) vers Saint Florent/Cher ou inversement
- o Déplacement des Communes non adhérentes (Arçay – Le Subdry – Morthomiers) vers St Florent/Cher ou inversement
- o Déplacements vers les communes limitrophes, rentrant dans le cadre du forfait

Base du Forfait : 1,95 h + 35 Kms

| | | |
|--------|--|----------|
| Soit : | - C ^{ne} adhérente au SIRS19 | 131,49 € |
| | - C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19 | 139,38 € |

3) Annulation de service :

- o Toute annulation de service (Périscolaire ou Occasionnel) devra être effectuée au minimum une journée scolaire complète (ou 48heures pour les périodes non scolaires) sans quoi une pénalité de 50 € sera appliquée.
- décide que cette délibération annule toutes les délibérations antérieures concernant la tarification,
- charge sa Présidente de préparer et signer tous les documents nécessaires avec les Collectivités ou Etablissements Publics souhaitant le concours du Syndicat.

| | | | | | | |
|----------------------|--------|----|----------|----|---------------|----|
| Au vote : | Pour : | 10 | Contre : | 00 | Abstentions : | 00 |
| Délib N° 002/10/2025 | | | | | | |

5 – Proposition de cotisation syndicale pour l'année 2026 :

La Présidente expose,

La Région Centre Val de Loire ayant eu la compétence du transport scolaire depuis le 1^{er} janvier 2017, dans sa nouvelle convention de Délégation de compétences définit les prises en charge qui lui incombent. À ce titre, elle verse au SIRS19, 12 euros par élève inscrit pour la gestion administrative des élèves.

Il reste à la charge du Syndicat la partie des frais de fonctionnement consacrés au secrétariat du Syndicat. Cette part doit être couverte par une cotisation syndicale dont l'assiette est le nombre d'élèves inscrits au titre de l'exercice. Pour l'année scolaire 2023/2024, le temps de secrétariat s'établit à 95 h, soit 3 028 €.

La Présidente propose une cotisation syndicale fixée à la somme de 5,55 € par élève pour l'année 2026. La cotisation des communes est réactualisée chaque année au vu du rapport d'Activité de l'année précédente.

L'assemblée délibérante :

- décide de retenir la proposition telle que présentée par son bureau.
- décide d'appliquer le taux de cotisation de 5,55 € par élève, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- charge sa Présidente d'établir pour chaque commune adhérente, le titre de recette correspondant à son nombre d'élèves, pris en compte à la date de facturation.

| | | | | | | |
|-----------------------|--------|----|----------|----|---------------|----|
| Au vote : | Pour : | 10 | Contre : | 00 | Abstentions : | 00 |
| Délib N° 003 /10/2025 | | | | | | |

6 – Heures supplémentaires 2024/2025 :

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne deux agents et s'établit comme suit :

- Arnaud CHABANCE : Agent de Maîtrise : 10 heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Administratif P^{pal} de 2^{ème} classe : 106 heures supplémentaires

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour les agents en fonction de leurs indices.

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

L'assemblée délibérante :

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés.
- la ligne de budget N°64 est suffisamment provisionnée.
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

| | | | |
|-----------|------------------|--------------------|-------------------------|
| Au vote : | Pour : 10 | Contre : 00 | Abstentions : 00 |
|-----------|------------------|--------------------|-------------------------|

Délib N° 004/10/2025

7 – Décisions modificatives – Exercice 2025 :

La Présidente expose,

Vu la proposition de Mme la Présidente de revaloriser la prime « habillement » des conducteurs, la passant de 300 à 350 €/conducteur,

Vu la nécessité d'avoir dû procéder à l'achat d'un nouveau destructeur de documents suite à la panne du précédent irréparable,
Le rapprochement du Budget 2025 avec les réalisations nécessite certains ajustements.

Les ajustements suivants sont donc proposés :

| Comptes à créditer | | | Comptes à débiter | | |
|--------------------|----------|------------|-------------------|----------|------------|
| Chapitre | Articles | Montant | Chapitre | Articles | Montant |
| 011 | 60636 | + 100,00 € | 011 | 6232 | - 100,00 € |
| 011 | 60632 | + 250,00 € | 011 | 6232 | - 250,00 € |
| | TOTAL | + 350,00 € | | TOTAL | - 350,00 € |

L'assemblée délibérante :

- approuve à l'unanimité des membres présents les transferts, tels que proposés par sa Présidente.
- charge sa Présidente de passer les opérations nécessaires.

| | | | |
|-----------|------------------|--------------------|-------------------------|
| Au vote : | Pour : 10 | Contre : 00 | Abstentions : 00 |
|-----------|------------------|--------------------|-------------------------|

Délib N° 005/10/2025

8 – Questions diverses :

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h45.

Fait à Saint Florent/Cher, le 22 Octobre 2025.

G. GONTHIER
Le Secrétaire de séance

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS



